

Québec, le 5 novembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 septembre dernier était présenté à l'Assemblée nationale un extrait d'une pétition signée par 10 156 citoyens et citoyennes pour demander au gouvernement du Québec de modifier dès l'an prochain le Régime pédagogique en vigueur dans les écoles du Québec de manière à garantir un minimum obligatoire hebdomadaire de 120 minutes d'éducation physique et à la santé aux élèves du préscolaire et du primaire, et de 150 minutes aux jeunes du secondaire.

Il est utile de rappeler qu'une modification majeure a été apportée au Régime pédagogique en juillet 2005 concernant l'éducation physique et à la santé. Cette matière figure maintenant parmi celles dont le temps d'enseignement est réparti, au même titre que le français et les mathématiques, et un temps indicatif de deux heures par semaine a été fixé.

De plus, selon la Loi sur l'instruction publique (art. 86), chaque conseil d'établissement a la possibilité d'ajouter des heures d'éducation physique et à la santé, ce qui constitue une approche démocratique puisque chaque école peut prendre une décision en fonction de ses besoins.

...2

Il apparaît donc que les écoles du Québec ont déjà la possibilité d'ajouter des heures d'éducation physique et à la santé ce qui répond, en ce sens, à la pétition déposée à l'Assemblée nationale.

Rappelons finalement que le gouvernement accorde une très grande importance à l'activité physique et souhaite faire du Québec l'une des nations les plus en forme au monde. À cet effet, le gouvernement a présenté au printemps dernier un livre vert et lancé une série de consultations en vue de l'élaboration d'une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie Malavoy

MARIE MALAVOY